



Organisme de formation
Enregistré sous le n°93 06 04289 06

Certifié par ICERT SAS
Parc d'Affaires
Espace Performance – Bât. K
35760 SAINT GREGOIRE
le 20 décembre 2013



Formation ACTUALISATION DES COMPETENCES CSPS

Semaine 25 - du lundi 20 au vendredi 24 Juin 2022

5 jours de formation pour renouveler votre Attestation de Compétences pour une période de 5 années afin de poursuivre la mission de Coordonnateur SPS et conseiller ainsi la Maitrise d'Ouvrage sur la mise en œuvre des nouvelles dispositions

↪ **PREREQUIS** : Être titulaire de l'attestation de compétence

↪ **Objectif et Contenu de la formation :**

A l'issue de la formation le stagiaire sera capable :

- d'intégrer les évolutions réglementaires majeures dans la mission SPS,
- d'intégrer les évolutions techniques majeures dans la mission SPS,
- d'intégrer les évolutions du domaine de la construction dans la mission SPS,
- et d'échanger autour des pratiques professionnelles à partir de l'analyse des missions qu'il a effectué pour en retirer des axes d'amélioration,

Evaluation de fin de formation.

Conformément à l'annexe II.2 de l'arrêté du 26 décembre 2012

↪ **Formateurs** : Monsieur Frédéric BONTOUX
Monsieur Jean Claude WEIL

↪ **Intervenants extérieurs** : Monsieur Jean Pierre BONTOUX
Maître Stéphanie NOREVE (TAJ)

↪ **Coût** :
1 650 € HT par personne, incluant le déjeuner des 5 jours de formation

↪ **COVID** :
Mise en place des gestes barrières, plexiglas, gel hydroalcoolique, masques mis à disposition

↪ **TAUX DE RESULTAT**
100 % des candidats obtiennent leur actualisation

↪ **INDICE DE SATISFACTION**
100 % des stagiaires sont satisfaits de la formation reçue

↪ **A NOTER**

Si vous êtes en situation de handicap et afin de garantir un accueil attentif, veuillez contacter :

Madame Bénédicte BONTOUX
Responsable OF

☎ 06 10 02 83 27 - ✉ benedictebontoux@europacte.com

Nous pouvons vous aider à monter le dossier AGEFIPH et CAP EMPLOI.

Selon les articles R4532-25 & R4532-26 du Code du Travail,

Le Coordonnateur qui n'a pas suivi le stage d'actualisation dans la sixième année qui suit l'échéance de son attestation de compétence ou de sa dernière attestation de suivi de stage d'actualisation, peut néanmoins s'inscrire à la formation.

L'organisme de formation s'assure toutefois que ce stagiaire est en capacité de suivre cette formation dans les conditions prévues au référentiel l'annexe III de l'arrêté du 26 décembre 2012 et peut soumettre le candidat à une vérification de ses connaissances et de ses savoir-faire professionnels.

Rappel : Le Coordonnateur SPS qui n'a pas suivi le stage d'actualisation de la formation spécifique ne peut plus exercer la fonction de Coordonnateur SPS (article 12 de l'arrêté du 26 décembre 2012)

R
A
P
P
E
L

EURO PACTE – SAS au capital de 37 505 €
R.C.S. Cannes B 394 632 772 – Code APE 7112 B
114 chemin de la Plaine – 06250 MOUGINS

Tél.: 04 93 93 56 80 - Fax : 04 93 93 56 81 - contact@europacte.com

PREVENTION – ANIMATION – COORDINATIONS SPS & Chantiers – TECHNIQUES – ENVIRONNEMENT

C:\Users\Collaborateur\OneDrive - Euro Pacte\Formations\3-FORMATION SPS\2-FORMATION INITIALE\STAGES 2022

